



L'UDC exige le renvoi automatique

CRIMINALITÉ • *Six ans après l'adoption d'une première initiative, les Suisses doivent à nouveau se prononcer sur le renvoi des criminels étrangers. Le rôle des juges est au cœur de la discussion.*

CHRISTIANE IMSAND



L'UDC a coutume de s'en prendre aux juges étrangers, mais les juges suisses n'échappent pas à sa critique. C'est pour leur enlever toute marge de manœuvre qu'elle a lancé son initiative pour le renvoi effectif des étrangers criminels (dite «initiative de mise en œuvre»), soumise au peuple le 28 février. Elle estime en effet trop laxiste la révision du Code pénal adoptée par le parlement après l'adoption de sa première initiative sur le même sujet, en 2010. Aucun autre parti national ne partage cette analyse. Le point en sept questions.

1 Que demandait la première initiative sur le renvoi?

Le 28 novembre 2010, 52,9% de la population a dit oui à la première initiative sur le renvoi qui réclamait déjà le retrait automatique du droit de séjour des étrangers condamnés pour certaines infractions. Le texte constitutionnel cite le meurtre, le viol ou tout autre délit sexuel grave, d'autres actes de violence comme le brigandage, la traite des êtres humains, le trafic de drogue ou l'effraction. L'expulsion touche aussi les étrangers ayant perçu abusivement des prestations sociales.

2 Comment l'initiative a-t-elle été appliquée?

L'initiative UDC ayant été acceptée par le peuple et les cantons, il revenait aux Chambres fédérales de la concrétiser dans la loi. Le parlement vient ainsi de mettre sous toit une révision du Code pénal qui entrera en vigueur cette année, pour autant que la seconde initiative UDC dite «de mise en œuvre» soit rejetée le 28 février.

Conformément au texte de la première initiative, désormais inscrit dans la Constitution fédérale, le Code pénal révisé par le parlement détaille les infractions entraînant l'expulsion. Au grand dam de l'UDC, le juge conserve cependant sa marge d'appréciation. Il peut «exceptionnellement renoncer à une expulsion lorsque celle-ci mettrait l'étranger dans une situation personnelle grave et que les intérêts publics à l'expulsion ne l'emportent pas sur l'intérêt privé de l'étranger à demeurer en Suisse». Le texte précise que le juge «tiendra compte de la situation particulière de l'étranger qui est né ou qui a grandi en Suisse».



Comme en 2010, l'UDC mise sur des affiches mettant en scène l'expulsion de moutons noirs pour convaincre les Suisses de voter pour son initiative. KEYSTONE

3 Pourquoi l'UDC a-t-elle lancé une seconde initiative?

L'UDC a d'emblée craint que le parlement n'applique pas strictement sa première initiative de 2010. C'est pourquoi elle a décidé de le mettre sous pression en lançant une nouvelle initiative, dite «de mise en œuvre», alors que la commission parlementaire compétente avait à peine commencé ses travaux.

Dans les faits, cette seconde initiative, formulée de façon inhabituellement détaillée pour un texte constitutionnel, est nettement plus rigide que la pre-

mière. Non seulement elle enlève toute marge d'appréciation au juge, mais elle élargit la liste des infractions entraînant une expulsion. Des délits moins graves peuvent aussi entraîner le renvoi de la Suisse si leur auteur a déjà subi une condamnation au cours des dix années précédentes, sous forme de peine pécuniaire ou privative de liberté.

4 Combien de personnes sont-elles concernées?

L'Office fédéral de la statistique a procédé à une simulation sur la base des peines prononcées en 2014 contre des étrangers. La révision du Code pé-

nal mise sous toit par le parlement pourrait conduire à quelque 3900 expulsions par an. Avec l'initiative, ce chiffre bondirait à 10 200. Actuellement, il y a en moyenne 500 expulsions par an, sans tenir compte des cas relevant de l'asile.

5 Un étranger né en Suisse pourra-t-il être expulsé?

Oui. Avec l'initiative de mise en œuvre, il sera traité comme n'importe quel autre étranger. Il sera expulsé s'il a commis une grave infraction ou deux délits mineurs dans un intervalle de dix ans. Le juge ne pourra pas tenir compte de sa situation particulière. Le renvoi sera ordonné même s'il a fondé une famille en Suisse et qu'il n'a plus aucun lien avec son pays d'origine.

6 Va-t-on expulser des voleurs de pommes?

Selon l'UDC, il est mensonger de prétendre que les récidivistes seront expulsés pour des bagatelles. Elle en veut pour preuve que ceux-ci devront avoir commis des délits comme la séquestration et l'enlèvement, l'incendie intentionnel ou encore des actes d'ordre sexuel avec des enfants. Les adversaires du projet rétorquent que des infractions mineures pourraient également provoquer une expulsion en vertu du texte de l'initiative. Il suffirait par exemple qu'un étranger né en Suisse ait tagué un bâtiment à 18 ans et, dix ans plus tard, qu'il participe à une bagarre pour qu'il soit renvoyé.

7 Le droit international est-il touché?

La Suisse continuera à appliquer le principe de non-refoulement. En clair, un délinquant étranger ne pourra pas être renvoyé dans un pays où il risque d'être torturé ou tué. Cette réserve ne suffit pas à garantir le respect du droit international. En effet, le caractère automatique de l'expulsion n'est pas conforme à la Convention européenne des droits de l'homme, qui exige un examen au cas par cas.

En cas d'adoption de l'initiative, les juges de Strasbourg seront donc vraisemblablement appelés à se prononcer. L'adoption de l'initiative UDC pourrait aussi envenimer un peu plus les relations de la Suisse avec l'Union européenne. Selon la législation européenne, pour qu'un citoyen de l'UE soit expulsé, il faut que la personne concernée constitue une menace pour la sécurité publique du pays où il se trouve. I

«Une invitation aux criminels étrangers»

L'UDC a défendu samedi à Wil (SG) son initiative dite «de mise en œuvre». En cas de refus du peuple, le 28 février, la Suisse lancerait un signal d'accueil, a mis en garde Toni Brunner, au lendemain de la publication du sondage gfs prédisant une issue incertaine au texte. En effet, selon cette prise de température, l'initiative sur les criminels étrangers enregistre pour l'instant 51% d'avis favorable. Le président de l'UDC s'en est pris à la ministre de la Justice Simonetta Sommaruga et aux opposants à l'initiative, qu'il accuse de se faire les «avocats gratuits des criminels étrangers». Comme un seul homme, l'assemblée a soutenu à l'unanimité l'initiative du parti.

Le conseiller national Gregor Rutz a accusé le Conseil fédéral de ne pas respecter la volonté du peuple qui a approuvé en 2010 l'initiative de l'UDC pour le renvoi des criminels étrangers. Le souverain doit pouvoir décider si une décision d'expulsion est proportionnée ou non, a insisté le Zurichois, la volonté du peuple primant sur celle des tribunaux.

Face à lui, le conseiller national libéral-radical Kurt Fluri a défendu en vain le projet de loi de mise en œuvre du parlement. Contrairement à l'initiative, cette loi est applicable, garantit l'Etat de droit et elle est plus conséquente dans plusieurs domaines, selon le maire de Soleure. Il a aussi dénoncé une atteinte à la séparation des pouvoirs et à la proportionnalité. ATS

DES AFFICHES POUR CONTRER LE TEXTE UDC

Le «Comité contre l'initiative inhumaine de l'UDC» a lancé hier un «Appel urgent» muni de 200 signatures en vue de récolter 200 000 francs pour financer une campagne d'affichage contre l'initiative de mise en œuvre. Le comité dénonce le fait que l'UDC «tire un trait sur l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs et les droits humains, attaque les seconds et les soumet à un droit d'exception». Parmi ses membres figure l'ancien délégué aux réfugiés du Conseil fédéral Peter Arbenz.

CW

FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL

Le rideau tombe sur Davos

La crise des réfugiés était sur toutes les lèvres lors de la 46^e réunion annuelle du Forum économique mondial, qui s'est achevée samedi. Les Etats-Unis, jouissant d'une forte visibilité à Davos (GR), ont appelé à plus d'engagement international à travers une hausse de 30% cette année des financements de l'aide humanitaire des Nations Unies.

Tous les intervenants ont plaidé pour une politique d'accueil soutenable. Le monde compte 60 millions de réfugiés à l'heure actuelle, un record depuis la Seconde Guerre mondiale. La majorité d'entre eux sont accueillis dans des pays en développement, a rappelé la reine Rania de Jordanie.

Le président allemand Joachim Gauck a estimé que «mettre des limites à l'accueil n'est en soi pas contraire à l'éthique». Car la politique généreuse d'Angela Merkel (en 2015, l'Allemagne a ouvert ses portes à 1,1 million de réfugiés) est pointée du doigt depuis les agressions sexuelles impliquant des réfugiés et immigrants illégaux.

L'urgence s'est aussi concrétisée sur le vote au sujet du «Brexit» qui pourrait se tenir dès 2016. Le premier ministre britannique David Cameron veut «assurer la place du Royaume-Uni dans une union réformée», a-t-il martelé à Davos. Il a à nouveau justifié le maintien d'un référendum sur la sortie de son pays du bloc communautaire.

David Cameron a qualifié l'UE «d'organisation politique au sein de laquelle nous ne nous sommes jamais sentis à l'aise». Mais pas sans donner avant une chance à Bruxelles. ATS

RELATIONS BILATÉRALES AVEC LA SUISSE

Hollande interviendra auprès de l'Union européenne

Le président français François Hollande interviendra personnellement auprès de l'Union européenne (UE) pour trouver une solution sur la question des relations bilatérales avec la Suisse, a-t-il annoncé samedi lors de l'inauguration du Musée Unterlinden à Colmar. Une solution doit rapidement être trouvée, a ajouté François Hollande, en présence du président de la Confédération Johann Schneider-Ammann. Le ministre de l'Economie était invité à l'inauguration du musée, mais les deux présidents en ont profité pour discuter de cette question épineuse.

François Hollande va œuvrer en faveur d'une solution, mais cela ne signifie pas qu'il soutient une clause de sauvegarde, a expliqué Johann Schneider-Ammann. La libre circulation des personnes est particulièrement chère à la France. En revanche, le président français a compris l'urgence de trouver une solution dans les délais. L'initiative «Contre l'immigration de masse» doit être appliquée au plus tard en février 2017.

Une issue d'ici fin février 2016, comme le souhaite le Conseil fédéral, semble cependant peu pro-

bable. Le gouvernement a annoncé en décembre qu'il était prêt à introduire une clause de sauvegarde unilatérale s'il ne parvient pas à se mettre d'accord avec Bruxelles. Dans ce cas, la Suisse appliquerait une clause de sauvegarde selon ses critères. Le gouvernement compte transmettre son message au parlement en mars ou avril.

Le problème, c'est que l'UE ne fera pas de concessions sur les questions bilatérales avec la Suisse, tant qu'elle n'aura pas trouvé d'accord avec la Grande-Bretagne, a rappelé François Hollande. Une entente serait possible d'ici l'été, selon Bruxelles. Le premier ministre britannique David Cameron a promis un référendum sur la sortie de son pays de l'UE. Or si Bruxelles se montre flexible avec Londres, il sera difficile pour elle de faire autrement avec Berne. Raison pour laquelle elle veut attendre.

Cela fera bientôt deux ans que la Suisse essaie de trouver une solution pour pouvoir appliquer l'initiative de l'UDC qui demande une limitation de l'immigration à l'aide de contingents. ATS

EN BREF

NEUCHÂTEL

Les Verts réclament un accès aux rives des lacs

Les Verts neuchâtelois veulent rendre accessibles à tous les rives neuchâteloises du lac. Ils ont présenté vendredi leur initiative «Rives pour toutes et tous» visant à mettre fin aux dérogations prévues dans la loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux. Le texte de cette initiative demande qu'un passage continu, aménagé et entretenu de deux mètres de large au moins soit garanti le long des lacs neuchâtelois. Un délai de mise en conformité de deux ans est prévu afin de s'assurer que la volonté du peuple est respectée, expliquent les initiants. Aujourd'hui, la loi cantonale octroie un droit de passage le long des rives, mais elle prévoit aussi certaines exceptions reconnues par le Conseil d'Etat neuchâtelois. ATS